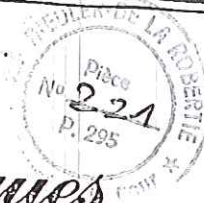




spécialités gastronomiques



v/réf.
n/réf.
le : 29/12/1999
JCA/AF

ASSURANCES F.M.
A l'attention de M. François MEAUME
Assureur Conseil
30, Avenue de la République - BP 429
94104 ST MAUR DES FOSSES

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique et à votre demande de document officiel, pour adapter les contrats à la nouvelle situation de l'entreprise SAPAR in bonis. Je vous joins la circulaire adressée aux créanciers par le mandataire de justice.

Le jugement devrait être disponible au greffe mi-janvier 2000.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Jean-Claude AUGÉ
Président Directeur Général

M. Jean-Pierre PERNEY - Philippe ANGEL

Société Civile Professionnelle
Mandataires Judiciaires à la Liquidation des Entreprises

49/51, Avenue du Pdt Salvador Allendé - 77109 MEAUX CEDEX
Tél. : 01.64.35.24.24

Meaux, le 29 décembre 1999

Merci de rappeler N/Réf. : JPP/SD-995659

SAPAR

Redressement Judiciaire-18/10/1999

Réf. Greffe : 99T514

V/Réf. : DIC/14195/nl

Messieurs,

Par jugement en date du 18 octobre 1999, le Tribunal de Commerce de MEAUX a prononcé la résolution du plan de redressement par voie de continuation de la SA SAPAR, Zac de la Bauve, Rue du Vide Arpent, 77100 MEAUX, plan arrêté le 5 septembre 1995, et a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SA SAPAR ayant pour activité la fabrication de salaison et conserves et m'a désigné en qualité de Représentant des Créanciers.

Une tierce opposition a été formée à l'encontre de ce jugement.

Par jugement en date du 21 décembre 1999, le Tribunal de Commerce de MEAUX a fait droit à cette tierce opposition et a rétracté le jugement rendu par le Tribunal de Céans le 18 octobre 1999.

De ce fait, la SA SAPAR n'est plus en redressement judiciaire et je n'ai plus, en conséquence, qualité de Représentant des Créanciers.

Les Créanciers admis dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, arrêté par jugement en date du 5 septembre 1995, devraient s'adresser à Maître CONTANT, Commissaire à l'exécution du plan, 8 rue des cordeliers, 77100 MEAUX, ou directement à la société SAPAR, pour être réglés selon les modalités fixées par ce plan.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

